



**PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2023-200

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme / Courrier**

63-2023-10-05-00002 - Arrêté portant délégation de signature au  
Contrôleur général Christophe GLASIAN, **??** Directeur départemental des  
services d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (4 pages)

Page 3

63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2023-10-05-00002

Arrêté portant délégation de signature au  
Contrôleur général Christophe GLASIAN,  
Directeur départemental des services d'incendie  
et de secours du Puy-de-Dôme

**ARRÊTÉ**  
**portant délégation de signature au Contrôleur général Christophe GLASIAN,**  
**Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme**

**LE PREFET DU PUY-DE-DÔME**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1424-3, L. 1424-44 et L.1424-33 ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

**Vu** le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

**Vu** le décret du 14 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Jérôme MALET, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet du préfet du Puy-de-Dôme ;

**Vu** le décret du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Joël MATHURIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

**Vu** le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de monsieur Jean-Paul VICAT, sous-préfet, en qualité de Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfet de Clermont-Ferrand ;

**Vu** l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS du Puy-de-Dôme en date du 30 mars 2022, portant recrutement par voie de mutation du Contrôleur général Christophe GLASIAN en qualité de Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;

**Vu** l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS du Puy-de-Dôme chargeant le Colonel Christian DEMARK des fonctions de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

**Vu** l'arrêté conjoint n° 2023-1344 du 24 juillet 2023 de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS du Puy-de-Dôme portant organisation et fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme et de son corps départemental de sapeurs-pompiers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Vu** l'arrêté conjoint n° 2023-67 du 18 août 2023 de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS du Puy-de-Dôme portant nomination du Lieutenant-colonel Mickaël BESSEYRE, Chef du pôle métier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté conjoint n° 2023-73 du 18 août 2023 de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS du Puy-de-Dôme portant nomination du Commandant Thierry DABERT, chef du groupement prévention au sein du pôle métier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté conjoint n°2023-74 du 18 août 2023 de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS du Puy-de-Dôme portant nomination du Commandant Stéphane CUBIZOLLES, chef du groupement prévision opérations au sein du pôle métier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est donnée au Contrôleur général Christophe GLASIAN, Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer :

- les correspondances courantes relatives à la direction opérationnelle et à l'instruction des personnels du corps départemental des sapeurs-pompiers, à la direction des opérations de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours, à l'exception de celles entraînant une décision ou adressées aux parlementaires, conseillers départementaux et autres personnalités ;
- les correspondances courantes relatives au contrôle, à la coordination de l'ensemble des corps communaux et intercommunaux, à la mise en œuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie ;
- tous documents administratifs du ressort de sa direction, à l'exception des arrêtés généraux et individuels et des affaires réservées, par décision du préfet ;
- les réquisitions de matériels en faveur des corps de sapeurs-pompiers et du service départemental d'incendie et de secours ;
- les ampliements ou copies certifiées conformes des arrêtés nommant les officiers et les chefs de corps des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, jusqu'au grade de capitaine inclus ;
- les ampliements ou copies certifiées conformes des arrêtés concernant :
  - les avancements de grade des intéressés ;
  - la dissolution des corps de première intervention ;
  - le classement en centre de secours des corps de première intervention.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement du Contrôleur général Christophe GLASIAN, la délégation qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par le Colonel Christian DEMARK, directeur départemental adjoint.

**Article 3** – En cas d'absence ou d'empêchement du Contrôleur général Christophe GLASIAN et du Colonel Christian DEMARK, la délégation est donnée au Lieutenant-colonel Mickaël BESSEYRE cela exclusivement à l'effet de signer :

- les bordereaux d'accusé de réception des dossiers de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours ;
- les rapports d'étude présentés à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- les convocations à la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, ainsi que son groupe de visite.

En cas d'absence ou d'empêchement du Lieutenant-colonel Mickaël BESSEYRE, la délégation de signature sera exercée par le Commandant Thierry DABERT, le Commandant Vincent GAUTHIER et la Commandante Sophie JOURDE.

**Article 4** – En cas d'absence ou d'empêchement du Contrôleur général Christophe GLASIAN et du Colonel Christian DEMARK, la délégation est donnée au Lieutenant-colonel Mickaël BESSEYRE cela exclusivement à l'effet de signer :

- les rapports d'études concernant les établissements industriels et commerciaux.

En cas d'absence ou d'empêchement du Lieutenant-colonel Mickaël BESSEYRE, la délégation de signature sera exercée par le Commandant Stéphane CUBIZOLLES et Monsieur Olivier NEWINGER.

**Article 5** – L'arrêté préfectoral n° 2022-1112 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature au Contrôleur général Christophe GLASIAN est abrogé.

**Article 6** – Le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **05 OCT. 2023**

Le préfet,



Joël MATHURIN

#### Voies et délais de recours

*En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.*

*Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.*

*Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.*

*Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.*

*Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.*

18 boulevard Desaix  
63033 Clermont-Ferrand – Cedex 1  
Tél : 04.73.98.63.63  
[www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

